

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 13 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 13^e jour du mois de décembre 2023, à 19 h 30 à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Lynne Colquhoun. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2023
2. Adoption du Règlement 2023-1173 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2024*
3. Adoption conditions salariales 2024 – Cadres et personnel non-conventionné
4. Modification de la résolution numéro 2023-12-296 – Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec
5. Acceptation finale phase 4B – Havre de Boischatel
6. Octroi de contrat – Acquisition de mobilier de béton – Domaine du boisé
7. Octroi de contrat – Acquisition de mobilier urbain – Domaine du boisé
8. Stationnement hivernal de nuit – Autorisation période des fêtes 2023-2024
9. Demandes d'annulation de promesses d'achat – Vente de terrains – Secteur des Trois-Saults
10. Période de questions :
 - 10.1 Membres du conseil
 - 10.2 Public
11. Levée / Ajournement

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-12-310

1. Adoption du paiement des dépenses du mois de décembre 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses au 11 décembre 2023, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

2023-12-311

2. **Adoption du Règlement 2023-1173 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2024**

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 2024 et du plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 à 19 h 30;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le taux de taxe foncière ainsi que la tarification pour les différents services pour l'année 2024 ;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023 à 19 h 15, ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2023-1173 ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2024 soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2023-12-312

3. **Adoption conditions salariales 2024 – Cadres et personnel non conventionné**

Considérant les différentes classifications salariales des cadres et du personnel non conventionné;

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation des nouveaux salaires des cadres et du personnel non-conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2024 conformément à la structure salariale en vigueur;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire, à signer le contrat du directeur général de la Municipalité et également, d'autoriser le directeur général, à signer les documents nécessaires des cadres, du personnel non conventionné et des officiers du service incendie pour l'année 2024, incluant l'affectation de l'employé 700028 au poste de préposé à l'accueil et à l'administration et l'employé 400003 au poste de coordonnateur en gestion de l'eau.

2023-12-313

4. **Modification de la résolution numéro 2023-12-296 – Activité – Chambre de commerce et d'industrie de Québec**

Considérant la résolution 2023-12-296 en lien avec l'achat de cartes pour les élus, pour l'activité « Québec 2024: Perspectives économiques politiques » organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 24 janvier 2024;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat d'une carte supplémentaire pour l'activité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une carte supplémentaire pour l'activité « Québec 2024: Perspectives économiques politiques » organisée par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec qui se tiendra le 24 janvier 2024 et que les dépenses afférentes soient également remboursées.

2023-12-314

5. **Acceptation finale phase 4B – Havre de Boischatel**

Considérant que les travaux de construction de rues et d'autres ouvrages de la phase 4B du développement résidentiel « Havre de Boischatel » sont complétés;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Philip Mercier, ingénieur, de la firme Génio experts-conseils pour l'acceptation définitive des travaux en date du 27 novembre 2023;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'acceptation finale de la phases 4B du projet de développement résidentiel « Havre de Boischatel » conformément à l'article 5.8 du *Règlement numéro 2017-1043 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux*.

2023-12-315

6. **Octroi de contrat – Acquisition de mobilier de béton – Domaine du boisé**

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'acquisition de mobilier de béton pour finaliser les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le professionnel en charge du projet des aménagements récréatifs du Domaine du boisé ainsi que du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Considérant que l'offre de l'entreprise Jansen Industrie répond aux besoins de la Municipalité;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition de mobilier de béton à l'entreprise Jansen Industrie pour un montant total estimé à 46 824 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1131*.

2023-12-316

7. **Octroi de contrat – Acquisition de mobilier urbain – Domaine du boisé**

Considérant que la Municipalité désire procéder à l'acquisition de mobilier urbain pour finaliser les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le professionnel en charge du projet des aménagements récréatifs du Domaine du boisé ainsi que du directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Considérant que l'offre de l'entreprise Équiparc répond aux besoins de la Municipalité;

Considérant la recommandation du greffier-trésorier adjoint;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'acquisition de mobilier urbain à l'entreprise Équiparc pour un montant total estimé à 65 884 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1131*.

2023-12-317

8. **Stationnement hivernal de nuit – Autorisation période des fêtes 2023-2024**

Considérant que l'article 8 du *Règlement numéro 2002-732* interdit le stationnement sur les chemins publics et voies publiques de la Municipalité du 15 novembre au 1^{er} avril entre 23 h 00 et 7 h 00;

Considérant que plusieurs citoyens et leurs invités doivent stationner leurs véhicules automobiles dans les chemins publics et voies publiques de la Municipalité pendant le congé de la période des Fêtes;

Considérant que la Municipalité demande la collaboration des citoyens afin de permettre le déneigement de ses rues incluant pendant la période des Fêtes;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- D'aviser la Sûreté du Québec du poste de la MRC de La Côte-de-Beaupré que la Municipalité tolère le stationnement sur les chemins publics et voies publiques de 23 h 00 à 7 h 00, du 22 au 26 décembre 2023 et du 29 décembre 2023 au 2 janvier 2024;
- D'aviser la population de la Municipalité du contenu de la présente résolution par les moyens de communication usuels de la Municipalité incluant son site Internet.

2023-12-318

9. **Demandes d'annulation de promesses d'achat – Vente de terrains – Secteur des Trois-Saults**

Considérant la résolution numéro 2023-11-257 autorisant la vente de terrains dans le secteur des Trois-Saults;

Considérant que la compagnie Empire 1073 Inc. a déposé des promesses d'achat signées pour les terrains suivants :

- Terrain # 26 - Lot 6 542 125 - 205 000 \$ (plus taxes);
- Terrain # 27-6 518 620 - 211 000 \$ (plus taxes).

Considérant la demande transmise le 6 décembre 2023 par la compagnie Empire 1073 Inc. pour annuler les transactions en lien avec l'achat des terrains # 26 et # 27;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter les demandes d'annulation des promesses d'achat pour les terrains #26 et #27 et de rembourser les acomptes remis par l'acheteur sans autre recours de part et d'autre.

10. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- Nombre de permis de construction délivrés en 2023

- Aménagement de la rue Bourbeau

La période de questions a débuté à 19 h 39 et s'est terminée à 19 h 43.

2023-12-319

11. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 19 h 44.

ASSISTANCE : 1 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».